

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juillet. — Le *Globe* se livre à des réflexions sur le bill à présenter au parlement à la place du bill coercitif, comme l'a annoncé lord Melbourne, dans la chambre des pairs. Dans le nouveau bill, outre l'omission des clauses relatives aux cours martiales, celles qui défendent les réunions publiques seront également supprimées. On fera l'essai de nouvelles mesures en Irlande; mais si elles ne réussissent pas, lord Melbourne a déclaré qu'il conseillera au roi de convoquer le parlement aussitôt que des circonstances désastreuses le rendront nécessaire.

— Voici quelques détails sur l'altercation qui a eu lieu hier, dans la chambre des pairs, entre le duc de Buckingham et le lord chancelier.

Le premier avait attaqué lord Brougham et les ministres en général sur leur conduite versatile à l'égard de l'Irlande, et leur avait rappelé ce qu'ils avaient dit à ce sujet dans des discours antérieurs, ils croyaient peut-être, dit-il, que lord Grey ne susciterait plus de son tombeau politique pour les troubler, mais qu'ils trouveraient bientôt qu'ils se trompent; l'esprit du noble lord sortirait de son sommeil, leur apparaîtrait dans leurs fêtes, et troublerait le noble et savant lord (le lord chancelier) dans ses débauches de boisson (*potations potte pep.*) (1)

Le marquis de Lansdowne et le lord chancelier se sont levés en même temps, mais le premier se rassied.

Le lord chancelier. Une minute. Quant à la dernière observation du noble duc, tout ce que je dirai, c'est que je ne fréquente pas le même cabaret que lui. Je ne me rappelle pas de m'être couché avec le noble duc lorsqu'il se livrait à ses débauches. Je n'ai pas sous la main le dictionnaire argot....

Le marquis de Bute demande le rappel à l'ordre; d'autres lords font entendre le même cri. (Grande agitation.)

Le duc de Buckingham. Je désire que le noble et savant lord continue.

Le lord chancelier reste quelque temps debout, comme s'il voulait continuer, mais sur les cris: à l'ordre, il reprend son siège. (Vive agitation sur les bancs de l'opposition.)

Le marquis de Bute. Je demande le rappel à l'ordre, non-seulement par respect pour la chambre, mais par respect pour les deux nobles lords eux-mêmes, puisqu'il est probable que dans la chaleur du moment, ils tiendraient un langage dont ils se repentiraient ensuite. Ils seront convaincus, j'en suis sûr, que c'est par amitié pour eux que je désire mettre fin à cette altercation.

Le lord chancelier. Le noble marquis aurait mieux mérité mes remerciements, s'il m'avait laissé reprendre mon siège, ce que j'allais faire, sans intervenir du tout. Quant à l'observation finale du noble duc....

Le marquis de Londonderry. Je me lève pour demander le rappel à l'ordre.

Le lord chancelier. Ceci, mylords, n'est certainement pas le moyen de maintenir l'ordre.

Le marquis de Londonderry. Je soutiens que le noble et savant lord doit être rappelé à l'ordre.

(La plus grande agitation continue de régner dans la chambre.)

Le lord chancelier. Mylords, ce n'est pas juste. Les nobles lords de ce côté-là (montrant les bancs de l'opposition) écoutent avec la plus grande attention l'attaque, et refusent d'entendre la défense.

Lord Londonderry. Parlez pour vous expliquer.

(1) M. Brougham, comme simple avocat avait la réputation de fréquenter les cabarets, et d'aimer un bon verre de porter.

Le lord chancelier avec grande emphase: Je dis que je vais parler pour m'expliquer. Si le noble duc a voulu plaisanter, et je suis certain que c'était son intention, je veux bien le croire, mais s'il a voulu signaler un fait, qui contiendrait une imputation personnelle, je dis que rien ne saurait être plus inexact, rien de plus éloigné de la vérité.

Le duc de Buckingham. Mon observation n'était qu'une simple plaisanterie; je n'ai fait que citer un propos de Shakespeare, dans sa tragédie de *Hamlet*.

Cette déclaration a terminé la dispute.

FRANCE.

Paris, le 19 juillet. — Le *Journal des Débats* donne ce matin l'ordonnance royale qui nomme le maréchal Gérard ministre de la guerre:

Louis-Philippe, roi des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

M. le maréchal comte Gérard, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre, et président du conseil des ministres, en remplacement de M. le maréchal duc de Dalmatie, dont la démission est acceptée

Louis-Philippe.

Par le roi:

Le garde des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes, C. Persil.

On lit ce matin dans le *Moniteur*:

« Hier, à quatre heures de l'après-midi, le conseil a été réuni aux Tuileries. Le roi a signé l'ordonnance qui, sur la démission de M. le maréchal Soult, transfère à M. le maréchal Gérard le ministère de la guerre et la présidence du conseil.

« Depuis long-temps, M. le maréchal Soult avait annoncé sa retraite. Sa santé, épuisée par quatre années de travaux et d'importants services, exigeait qu'il prit du repos. Il a présenté hier sa démission, que le roi n'a acceptée qu'avec le plus vif regret. Le maréchal Gérard a été appelé à le remplacer. L'armée ne pouvait avoir un meilleur chef, et le conseil un président plus digne et plus honoré. »

M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, est nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde. (*Moniteur.*)

— Le conseil municipal de Rennes vient de voter 4,000 fr. pour l'érection d'un monument funéraire aux victimes de juillet. Il se composera d'un monolithe de 27 pieds de hauteur.

— Les grands travaux du fort de l'Ecluse, au-dessus de Lyon, paraissent à la veille d'être achevés. Les batteries supérieures commanderont complètement les hauteurs de la rive savoyarde, où l'on pourrait songer à élever des ouvrages pour canonner le fort inférieur. Elles communiquent avec celui-ci par un chemin en partie souterrain et partent à l'abri du feu de l'ennemi. Il est question de fortifier Pont-de-Beauvoisin et le passage des Rousses, dont la campagne de 1815 a fait comprendre trop tard l'importance, pour couvrir Dôle et Lons-le-Saulnier.

— Le forçat libéré, l'ex-rédacteur du journal républicain, le *Patriote franc-comtois*, Gilbert-Miran, puisqu'il faut l'appeler par son nom, poursuivi pour un article du 18 avril dernier, intitulé *les rois et les peuples conspirent*, vient d'être acquitté sur ce chef par la cour d'assises, du Doubs, mais il est toujours détenu sous la prévention de

complicité dans la conspiration d'avril, et sous la prévention de plusieurs faux commis en récidive.

— Des lettres de Madrid, en date du 10 juillet, donnent une idée très favorable des élections de *procuradores*. Plusieurs *comuneros* avaient été nommés; les hommes sans couleur étaient peu nombreux. On évaluait à vingt-deux mille hommes le nombre des troupes sous les ordres des généraux Rodil, Quesada et Lorenzo.

— L'empereur de Maroc vient d'accorder la libre sortie des laines communes du Levant, qui avait été prohibée jusqu'à présent. On en attend près de cent mille quintaux à Marseille.

— La voiture à voiles *Eolienne* a fait aujourd'hui sa première expérience à Paris. Partie de l'école militaire avec un vent sud-ouest, elle a franchi le pont d'Iéna, suivi les quais avec le même vent, et s'est arrêtée à la place Louis XV. Ce qui est le plus remarquable dans cette expérience, c'est d'avoir essayé un violent coup de vent et d'avoir franchi la montée du pont Louis XV avec un vent presque contraire. Elle est repartie pour sa destination, rue du Mont-Blanc, n° 27, aux acclamations des nombreux spectateurs qu'avait attirés cette étonnante invention.

— Le *Garde National* de Marseille du 11 juillet, donne les nouvelles suivantes de Syrie, à la date du 17 mai:

« Le gouvernement du vice-roi commence à prendre en considération les représentations du commerce européen, il renonce, du moins en apparence, au monopole des produits de la Syrie moyennant un fort droit.

« Il est arrivé un désastre à Jérusalem qui a coûté la vie à près de 500 individus, s'il faut en croire les rapports européens. C'est à l'occasion de la cérémonie du samedi saint pendant laquelle paraît le feu sacré, privilège que les grecs exploitent exclusivement. Le pèlerinage avait été interrompu depuis plusieurs années à cause de la guerre de la Grèce, et puis de celle des Egyptiens. Cette année-ci le concours a été très considérable et disproportionné à la grandeur du temple dans lequel est renfermé le saint sépulchre; il paraît qu'environ dix mille personnes qui s'y trouvaient s'agitaient, criaient et se pressaient pour allumer un nombre infini de bougies pour eux et pour leurs amis du pays (car c'est un cadeau fort estimé dans la Grèce et l'Arménie qu'un cierge allumé au feu sacré); elles avaient tellement épaissi l'air de vapeurs méphytiques que quelques-unes plus faibles ont été asphyxiées. La rumeur qui en est résulté, a donné lieu à une extrême confusion, et a occasionné la mort de beaucoup de monde, tous ayant voulu fuir à la fois par la porte unique du temple qu'à cause de l'usage on tenait fermée, et que le mouvement de la foule empêcha d'ouvrir.

« Ibrahim-Pacha, qui avait voulu voir la cérémonie, est descendu de la galerie circulaire pour rétablir le bon ordre, mais comme la confusion était à son comble, il faillit être étouffé en voulant chercher à fendre la foule. Un homme le reconnut heureusement, et l'ayant pris sur ses épaules, il parvint à le tirer de danger. Le généralissime, dit-on, perdit sa décoration en diamans et son sabre. Plusieurs soldats sont aussi au nombre des victimes. »

— Le gouvernement a, depuis quinze jours, donné des ordres secrets pour empêcher la rentrée de M. de Bourmont en France.

— La *Quotidienne* contient les nouvelles suivantes:

« Les correspondans et les journaux de la frontière confirment encore aujourd'hui l'entrée de don Carlos en Espagne, mais sans donner beaucoup de

détails nouveaux. Tout ce qu'on sait, c'est que, parvenu le 9 sur le territoire espagnol, le prince a pris quelques instans de repos au monastère d'Urdach, après quoi il est monté à cheval pour se rendre à Elisondo, où tous les chefs royalistes de la Navarre étaient convoqués pour le 14. Il paraît avoir été escorté dans ce trajet par le 5^e bataillon des volontaires navarrois.

— La Gazette de France a, dit-elle, des nouvelles d'Elisondo du 14. Don Carlos veut, suivant ce journal, marcher sur Madrid, s'y précipiter avec le plus d'impétuosité possible. En attendant, il a nommé le comte Willemar, ministre de la guerre, Zumalacarguy, chef d'état-major-général et commandant-général de l'armée, et don Benito Eraso, second commandant-général.

L'Indicateur de Bordeaux du 16, qui nous arrive ce matin par voie particulière, dit que des secours de toute espèce sont envoyés en France à don Carlos. Il signale même des enrôlemens des jeunes gens qui se font à 2 fr. par jour; on les dirige sur Mont-de-Marsan d'où ils doivent passer un Espagne.

— Le roi Charles X vient d'acheter, en Bohême, le domaine de Nachod; pour le prix de deux millions et demi de florins. Ce domaine compte plus de 40,000 habitans, de grandes forêts et des mines de houille. Comme dans la Bohême tout propriétaire de grands biens fonciers vit dans ses terres en vrai souverain; et que Nachod contient indépendamment d'une chasse fort étendue, beaucoup de curiosités naturelles, l'ex-roi de France s'y trouvera, sous tous les rapports, infiniment mieux qu'à Prague.

— La Gazette des Tribunaux publie les renseignements suivans sur M. Jauge :

« M. Jauge, arrêté en vertu d'un mandat d'amener, lancé par M. le préfet de police, a été interrogé par M. Puissant, juge d'instruction, qui, d'après les réponses du banquier, a transformé le mandat d'amener en mandat de dépôt, et a ordonné que le prévenu fut écroué à la Conciergerie, sous la prévention des crimes prévus par les art. 79 et 92 du code pénal, ainsi conçus :

Art. 79. « Les peines exprimées aux articles 16 » et 77 (la peine de mort), seront les mêmes, » soit que les machinations ou manœuvres énoncées en ces articles aient été commises envers la » France, soit qu'elles l'aient été envers les alliés de la France, agissant contre l'ennemi commun. »

Art. 92. « Seront punis de mort et de la confiscation de leurs biens, ceux qui auront levé » ou fait lever des troupes armées, engagé ou enrôlé, fait engagé ou enrôler des soldats, ou leur » auront fourni ou procuré des armes ou munitions sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime. »

« Cette prévention serait fondée sur la correspondance et les actes de M. Jauge, qui seraient considérés comme étant de nature à renverser le gouvernement de la reine d'Espagne, l'un de ceux qui font partie de la quadruple alliance, et que le gouvernement français s'est engagé à maintenir. »

« Plusieurs lettres espagnoles ont été saisies et livrées à des traducteurs. »

« M. Jauge, qui, en vertu du mandat d'arrêt décerné par M. Puissant, avait été conduit à la prison de la Conciergerie, a été aujourd'hui même, sur sa réclamation, transféré à Sainte-Pélagie, où il a été écroué dans un appartement très-commode et que sa position financière lui a permis d'obtenir. Il occupait à la Conciergerie l'appartement naguères habité par M. Ouvrard, et c'est encore l'ancien appartement de M. Ouvrard qu'il occupe à Sainte-Pélagie. »

(par voie extraordinaire.)

Paris, le 20 juillet. — Les journaux légitimistes répètent aujourd'hui qu'une première affaire défavorable aux armes de la reine a eu lieu sous les murs de Pampelune; et déjà ils promettent don Carlos triomphant sur la route de Madrid, à travers les bataillons en fuite du général Rodil.

Le Journal de Paris affirme que le gouvernement a reçu des nouvelles du 17, et qu'aucun engagement sérieux n'avait encore eu lieu entre les troupes de don Carlos et celles de Rodil.

Peut-être une de ces escarmouches, ou de ces combats sans nom qui couvrent depuis trois mois les provinces de la Navarre. Il laisse l'avantage à une bande d'insurgés sans liaison durable avec les opérations du quartier-général. Nous n'en tirons aucune conséquence, parce que ce sont là de ces journées dans lesquelles la victoire peut n'être que la veille de la défaite. (Débats.)

Quelques personnes, intéressées à répandre l'alarme, ont fait courir aujourd'hui à la bourse le bruit que des désordres très-graves avaient eu lieu à Marseille à l'occasion de l'arrivée de M. Berryer, et que le sang avait coulé.

Rien de pareil n'est arrivé. Le gouvernement a reçu des nouvelles de Marseille du 18. Une cinquantaine d'individus appartenant à la dernière classe de la population marseillaise ont cherché à se réunir autour de la voiture de M. Berryer et à la porte de son hôtel en proférant quelques cris de vive M. Berryer! à bas le juste-milieu! Mais là s'est bornée cette misérable tentative d'ovation, qui a complètement échoué.

Depuis son entrée à l'hôtel, M. Berryer a reçu la visite de beaucoup de carlistes et de républicains. (Journal de Paris.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 JUILLET.

Le Te Deum solennel pour l'anniversaire de l'inauguration du roi a été chanté aujourd'hui à midi à Ste-Gudule, en musique, à grand orchestre.

Les sénateurs en costume et les représentans, accompagnés par des détachemens du régiment des guides, la cour de cassation et la cour d'appel en robes rouges, la cour des comptes, les tribunaux, etc.; accompagnés par des détachemens d'infanterie, y assistaient en corps.

Le ministre d'Angleterre, le chargé d'affaires d'Autriche, etc., des officiers supérieurs de la maison du roi et de l'armée, un grand nombre de fonctionnaires publics des diverses administrations, y assistaient également.

On y remarquait aussi les troupes de la garnison, des blessés de septembre et des soldats du corps de Chasteler.

On a remarqué hier dans Bruxelles le nouvel uniforme de notre école militaire, les élèves de cette école destinés à toutes les armes dans l'armée ne pouvaient conserver un uniforme spécial à l'artillerie. La nouvelle tenue, habit et pantalon bleu, schako à bande de velours en or, est pleine de goût et d'un aspect convenable.

Nous savons que l'école militaire s'organise largement sous l'officier distingué qu'on a placé à sa tête. Cet important établissement, par les soins éclairés dont il est l'objet, formera des sujets précieux et qui ne manqueront pas à l'avenir de la Belgique. (Emancipation.)

On lit dans le Courrier belge : « Nous recevons de plusieurs endroits à la fois des avis portant que des émissaires de la famille d'Orange parcourent de nouveau le pays; on en voit pénétrer, dit-on, jusque dans quelques bureaux des ministères. Nous répétons cet avertissement qui nous est donné, afin que le public et le gouvernement soient sur leurs gardes. Chaque fois qu'il arrive dans la politique quelque incident nouveau un peu sérieux, tel que l'est par exemple aujourd'hui l'affaire de don Carlos, le rôle de la Belgique est de redoubler de vigilance et de précautions contre ses ennemis particuliers. Car une première expérience nous a déjà démontré qu'une bonne occasion de nous surprendre suffirait pour les tenter et leur faire oublier les traités qu'ils ont souscrits. »

SÉNAT.

M. le ministre des finances a donné au sénat dans la séance du 19, les explications qui suivent sur l'organisation de la poste rurale.

Messieurs, le sénat, sur la proposition de l'honorable comte Vilain XIII, a mis à l'ordre du jour pour m'être adressées deux interpellations, l'une relative à la poste rurale, l'autre au bateau à vapeur à établir pour desservir le passage d'eau entre Anvers et la tête de Flandre. Je suis en mesure de sa-

tisfaire aux demandes qui m'ont été faites, si le sénat veut bien m'y autoriser (Oui! oui!)

Messieurs, le 11 décembre 1832, j'ai eu l'honneur de soumettre à la chambre des représentans un projet de loi fixant la taxe des lettres d'après une échelle progressive des distances, mieux calculée que celle qui sert actuellement de base aux perceptions.

Cette loi qui consacrait la fixation du droit pour le transport des dépêches, dans les lieux où il n'existe pas d'établissements de postes, était proposée : 1^o en exécution de la loi monétaire; 2^o en exécution du vote des crédits provisionnels qui autorisaient des dépenses pour le service des postes rurales.

La section centrale, appelée à donner une opinion sur ce projet, crut devoir l'ajourner par une fin de non recevoir, et proposa une disposition transitoire pour la réduction des taxes en francs et centimes, en doublant le chiffre des tarifs actuellement en usage.

Cette proposition ne fut point sanctionnée par la chambre, qui décida que, jusqu'à mesure ultérieure, la perception serait continuée en cents de Pays-Bas. Mais elle accueillit la fin de non-recevoir relativement aux autres dispositions du projet de loi, sur le motif qu'il convenait de refondre en un seul acte toutes les dispositions éparpillées concernant la poste aux lettres. La section centrale, pas plus que la chambre, ne se dissimula l'importance ni l'étendue d'un semblable travail, et souleva même, par l'organe de son rapporteur, M. Delhougne, la question préjudicielle de savoir s'il ne convenait pas que le gouvernement abandonnât le privilège du transport des dépêches, et laissât à la concurrence commerciale le soin de le remplacer avec avantage dans ce service public, dont le monopole, disait-on, ne pouvait se concilier avec le principe de la liberté en tout et pour tous.

C'est dans le conflit des opinions diverses soulevées par ce rapport et cette discussion, que survint la mesure prise par le gouvernement en exécution de la prérogative que donne au roi l'art. 71 de la constitution.

Le projet de loi présenté devenait nul de droit et ne pouvait plus subir les épreuves de la discussion.

Toutefois le ministre des finances ne resta pas inactif. Toutes les opinions émises soit à la chambre, soit dans le public, furent discutées entre lui et l'administrateur des postes. De nombreuses observations furent soulevées pour et contre ces diverses opinions.

Il en résulta plusieurs rapports, dont les derniers, sous les dates des 18 et 22 avril, 26 mai et 18 juin derniers, amenèrent un projet qui n'embrasse que les taxes, mais toutes les taxes, y compris celles du service rural, que le ministre des finances ne pouvait organiser jusqu'à ce qu'une loi l'eût autorisé à faire opérer les perceptions.

Ce projet, fruit d'un long et consciencieux travail, vint d'obtenir l'approbation de S. M.; il sera présenté aujourd'hui à la chambre des représentans.

Vous remarquerez, messieurs, que bien que la poste rurale n'ait pas été organisée et que toutes les communes n'aient pas été appelées à jouir des avantages d'un service direct, cependant plusieurs distributions et bureaux nouveaux ont été établis, et plusieurs autres distributions ont été créées en directions, dans les localités où le besoin de ces améliorations se faisait le plus vivement sentir. Je citerai comme créations nouvelles, Sotteghem, Lefayt, Avelghem, Gembloux et Thorn, et comme érection en directions, Roulers, Wavre et Eclooo.

Il n'y a donc pas eu négligence de la part du ministère, et, fût-il parvenu à élaborer plus rapidement cet important objet, les travaux nombreux et de premier ordre qui ont occupé la chambre des représentans, à qui appartient l'initiative de la discussion des lois en matière d'impôt, n'auraient empêché la législature de le discuter avant le moment actuel.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 juillet. — A deux heures seulement, la chambre se trouve en nombre.

La séance est ouverte. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les pétitions adressées à la chambre sont après analyse renvoyées à la commission chargée d'en faire un rapport; une d'elles relative à la culture des mûriers est renvoyée à la commission d'industrie.

MM. Moreel d'Haneel et Schaetzen demandent un congé de plusieurs jours.

M. d'Huart : Je ne m'oppose pas à la demande de congé de M. Schaetzen, mais je ferai remarquer à la chambre qu'il ne faut pas les accorder si facilement; tous les jours il nous faut attendre plus d'une heure avant d'être en nombre.

M. H. Delfaïlle : Je sais qu'il y a de fortes raisons qui ont obligé l'honorable M. Schaetzen de retourner chez lui, mais je ferai observer que parmi les membres qui ont obtenu des congés, plusieurs les ont dépassés. Je crois que M. le président devrait leur faire écrire pour qu'ils revinssent reprendre leur poste. (Appuyé! appuyé!) Cette proposition est adoptée.

M. le président donne connaissance de la formation de deux commissions que devait former le bureau.

Celle chargée d'examiner le projet de loi relatif à la nomination des juges-de-peace, se compose de MM. Fleussu, Jullien, Milcamps, Hélias d'Huddeghem et Wattet.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au transfert demandé par le ministre des finances, pour le service des pensions à charge du trésor, est composée de MM. membres qui sont MM. Verdussen, de Theux, Donny, Lardinois, Dumont, de Behr et Poschet.

L'ordre du jour appelle le vote définitif de la loi des élections.

(Il est trois heures, la séance continue.)

— Voici les explications données par le ministre de la guerre relativement à la pétition des habitants de la ville de Namur. (V. N° d'hier.)

Des plaintes sans cesse renouvelées sur l'insalubrité des écuries de la caserne de cavalerie de Namur, provenant de leur adossement au rempart, de leur peu d'élévation et surtout de leur peu de largeur qui expose à de graves accidens les chevaux qui y sont placés sur deux rangs; les pertes assez nombreuses de chevaux qui en sont résultées, ont porté M. le chef de l'état-major de l'armée à me proposer de ne laisser que 450 chevaux dans les écuries, et de répartir dans des cantonnemens, aux environs de la place de Namur, 500 autres chevaux, mais assez à proximité du champ de manœuvres à Sainte-Croix, pour que les 6 escadrons puissent y être réunis, et faire leurs manœuvres d'ensemble.

J'ai donc laissé à Namur l'état-major et les deux escadrons, et les quatre autres ont été cantonnés à proximité du champ de manœuvres.

Si d'une part quelques bourgeois m'ont demandé qu'on changeât ces troupes de cantonnement, plusieurs pétitions revêtues de la signature d'un assez grand nombre d'habitans, ont sollicité qu'on les laissât dans les mêmes cantonnemens.

Toutes ces demandes ont été transmises par moi à M. le chef d'état-major général qui a envoyé des officiers sur les lieux pour prendre des informations, et cet officier-général a persisté à penser que les cantonnemens ne devaient pas être changés à cause de la facilité qu'ils offrent pour la réunion de ces quatre escadrons au champ de manœuvres.

Quant au nombre de chevaux que peuvent contenir les écuries de Namur, il n'est que de 411.

C'est d'après le rapport que m'a fait M. le général de cavalerie de Brias, que j'ai écrit à la régence de Namur pour lui proposer de faire de nouveaux arrangemens aux écuries de la caserne de cavalerie.

D'un autre côté, la commission d'officiers de santé réunie pour donner son avis sur les causes de l'ophthalmie qui régnait dans notre armée et sur les mesures à prendre pour faire cesser ce fléau, a recommandé de désencombrer les casernes, et de mettre une partie des troupes en cantonnement.

Je conçois, messieurs, que le logement des troupes en cantonnement est une charge désagréable pour quelques habitans, mais il est pour d'autres un moyen de bien-être, et à un tel point, que voulant faire changer les cantonnemens d'un régiment établi dans les Flandres, tous les habitans ont demandé à garder les soldats qu'ils avaient.

Il est vrai que par les mesures que j'ai présentées, l'habitant reçoit exactement les 74 c. qui lui sont alloués par jour et par homme pour logement et nourriture, et que cette somme couvre bien, à cause du bas prix actuel des denrées, les dépenses qu'il est tenu de faire.

Ce qui excitait les plaintes des habitans, pendant les années précédentes, c'était la distribution des vivres de campagne faite aux troupes logées chez l'habitant qui ne recevait alors que 20 centimes et qui était souvent obligé de fournir des alimens au soldat logé chez lui. Aujourd'hui des vivres de campagne ne sont distribués qu'aux troupes campées et toutes les troupes cantonnées paient 74 c. à l'habitant.

Il est vrai qu'il en résulte pour l'état une charge de 36 c. par jour en sus de ce que le soldat coûterait en garnison; mais ce sont des dépenses inévitables dans la situation militaire où nous nous trouvons. J'ai diminué cette charge autant qu'il m'a été possible, mais il est des limites que je ne peux franchir sans compromettre la sûreté du service.

Pour revenir à la question spéciale des cantonnemens aux environs de Namur, M. le chef d'état-major-général que j'ai de nouveau consulté à ce sujet, persiste à croire que les cantonnemens ne doivent pas être changés et que l'on ne peut mettre dans les écuries de Namur plus de chevaux qu'il n'en existe actuellement, sans risquer d'en perdre une partie dans des écuries trop étroites et trop peu aérées.

Après quelques observations, le renvoi de la pétition au ministre est ordonné par la chambre.

LIEGE, LE 22 JUILLET.

La retraite du maréchal Soult nous paraît d'une grande et heureuse signification pour l'avenir: elle semble attester non seulement pour la France, mais pour nous-mêmes que les gouvernemens, désormais délivrés des besoins de la politique de conservation, pourront enfin entrer graduellement dans la politique industrielle et civilisante.

Ce vieux lieutenant de Bonaparte était regardé comme la personnification du système de force militaire que les partis avaient imposé au gouvernement de juillet contre eux-mêmes et contre l'Europe. Le maréchal Soult ne voulait pas consentir à des réductions dans le budget; il tenait au chiffre de son armée de 400,000 hommes et il avait raison. Il fallait un budget militaire et une armée pour la guerre civile; il fallait un second budget militaire et une seconde armée contre l'Europe inquiète de l'avènement possible des hommes du mouvement aux affaires; ainsi leurs moyens de violence étaient une forte dépense; la crainte de leur triomphe était une dépense plus forte.

Le renvoi de l'homme qui personnifiait ce système de répression et d'éventualité indique donc que l'Europe se prend à de la confiance envers le système français; que la guerre de principes perd de ses chances. L'époque du désarmement semble donc enfin arriver; car les affaires de l'Orient et de l'Espagne appartiennent à un ordre de faits tout différent. Les journées d'avril ont rendu le maréchal inutile.

Il serait singulier, si la singularité n'était pas la nature de l'esprit de parti, de voir que les hommes qui invoquent constamment la nécessité des réformes économiques et qui signalaient avec une grande expression d'inquiétude les dangers dont les libertés étaient menacées par l'esprit militaire, fussent précisément ceux qui avaient rendu ce régime et ces dépenses inévitables par l'esprit de faction. Ainsi dans l'état de répugnance de l'opinion actuelle pour les doctrines exagérées, on pourrait formuler la valeur sociale d'un homme du mouvement: accroissement du budget et danger pour les constitutions.

Les journaux de ce parti ont maladroitement opposé les réductions que lord Grey avait pu opérer avec l'élévation progressive du budget français: mais ils ont eu soin de ne pas ajouter que les radicaux ne sont pas parvenus à organiser la guerre civile en Angleterre, et que la tête n'a pas tourné aux radicaux jusqu'à vouloir assassiner lord Grey, comme en France on a tenté d'assassiner Casimir Périer.

Dans ce premier pays, ainsi qu'il résulte de discours de lord Brongham, la nation n'a pas changé son admiration en mépris et son affection en haine. L'Angleterre ne s'est pas méprisée elle-même en méprisant tout ce qu'elle avait de supérieure.

Ces choses se sont vues encore ailleurs qu'en France; et nous avons eu aussi des logiciens qui demandaient la guerre et la suppression du budget de la guerre. Le juste milieu accusé de vouloir les dépenses a suivi le système qui finissait par les rendre inutiles. Aux uns les discours, aux autres les faits.

Le *Handelsblad* reproduit l'article de l'*Indépendant* sur les résultats des négociations de Biberich. (V. Ci après.)

— On lit dans l'*Indépendant*: Les commissaires chargés par le gouvernement de fixer les bases d'un traité de commerce avec le gouvernement français, partiront sous peu pour Paris.

— Le 18 de ce mois un tisserand de la commune de Soiron a été trouvé pendu dans une prairie adjacente à sa maison; il résulte du procès verbal d'autopsie que cet homme s'est suicidé.

— M. de La Mennais s'occupe, dit-on, en ce moment, d'une nouvelle production qui ne sera qu'un appendice à ses *Paroles d'un Croquant*. C'est une réfutation des écrits qui ont paru contre son livre et principalement de l'encyclique pontificale. On assure d'autre part qu'une justification devait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes*, mais qu'il l'a retirée, par suite de la lettre encyclique.

— On vient de découvrir, dans le gouvernement de Willna, sur les bords de la rivière Szirwenka, plusieurs gisemens d'ambre jaune.

— On lit dans le *Handelsblad*, le 21 juillet:

« Les négociations ouvertes à Biberich pour obtenir l'assentiment de la maison de Nassau à la cession d'une partie du Luxembourg ont conduit à un résultat. On nous assure que par l'entremise de l'Autriche et de la Prusse, une convention a été conclue entre le plénipotentiaire du roi grand-duc et représentant du prince de Nassau-Biberich et que ce document est soumis en ce moment à l'approbation de S. M. »

Dans sa seconde édition de son numéro du 21 juillet, le même journal publie l'extrait suivant d'une lettre particulière de La Haye, du 19 juillet:

« Il continue toujours à régner de l'activité dans notre diplomatie. On assure que notre gouvernement en est venu à une décision définitive au sujet des négociations qui ont été suivies à Biberich.

« Le 18 de ce mois, les troupes de la première division, ainsi que la batterie de campagne qui appartient à ce corps, ont fait pour la dernière fois avant leur sortie du camp de Ryen, les grandes manœuvres, en présence de S. A. R. le prince feld-maréchal.

« Les troupes ont défilé devant le prince, qui leur a témoigné toute la satisfaction que lui causaient leur bonne tenue et la précision de leurs manœuvres. Après quoi S. A. R. s'est rendue dans la bruyère de Dongen pour assister aux exercices de la première brigade de cavalerie et de l'artillerie qui se trouve en cet endroit. »

— Des arrêtés royaux du 17 juillet autorisent:

L'administration communale de Grand-Rechain, district de Verviers (prov. de Liège), à établir dans ladite commune une foire annuelle aux bestiaux, dont le jour est fixé au 3^e mercredi du mois d'octobre;

L'administration communale d'Embourg (province de Liège), à faire reconstruire la tour de l'église de cette commune, conformément au plan approuvé et annexé à l'arrêté;

VARIÉTÉS.

LE COMTE TOTTLEBEN, OU LE VOYAGEUR RUSSE.

Le comte Tottleben est célèbre dans l'histoire d'Allemagne par ses nombreuses aventures et les étranges vicissitudes de sa fortune. Pendant qu'il était au service de la Russie, avec le grade de général, un jour qu'il se rendait de Varsovie à Saint-Petersbourg, en chaise découverte, accompagné d'un seul domestique, il fut surpris par un violent orage dans la province de Livonie, à 42 ou 45 milles de la ville où il avait l'intention de passer la nuit. Mouillé jusqu'aux os, voyant la nuit approcher et le ciel se rembrunir de plus en plus, il descendit, avec l'intention de repartir le lendemain de grand matin, dans une hôtellerie isolée sur la route, mais d'assez bonne apparence. Les gens de la maison s'empressèrent autour de lui; on le conduisit dans une chambre fort propre au premier étage, en lui promettant un bon souper. Tottleben, accoutumé dès sa jeunesse à une vie errante, avait pris l'habitude lorsqu'il arrivait dans une auberge de se mêler aux autres voyageurs et de causer familièrement avec tout le monde. D'une beauté mâle fort remarquable, d'une figure spirituelle et distinguée, il avait des manières affables, une gaieté charmante, un fonds inépuisable de gais propos et de fines plaisanteries, enfin c'était un cavalier accompli, que nul homme ne rencontrait sans en être charmé, et qu'une femme écoutait rarement sans concevoir pour lui un intérêt très-vif, soit ouvertement soit en secret.

Il descendit donc dans la salle commune et se mit à converser avec l'hôte, militaire retraité, et avec l'hôtesse, jeune et jolie Livonienne qui dans deux ou trois mois allait être mère pour la première fois. Il lui dit, avec réserve, quelques galanteries; et lui proposa d'être le parrain de son enfant.

Pendant leur conversation une jeune servante allait et venait dans la salle. Le comte n'y faisait pas grande attention; mais la jeune fille s'arrêtait de temps en temps pour attacher ses yeux fixement sur le beau voyageur; elle pâlisait, rougissait tour à tour, et paraissait en extase devant son riche uniforme, et surtout devant son noble visage. Deux fois elle s'approcha tremblante et d'un air mystérieux comme pour lui dire quelque chose, puis elle n'osa pas aller jusqu'à lui, ayant rencontré les regards de l'hôte et de l'hôtesse. Enfin prenant un peu plus d'assurance, elle passa près de lui comme par mégarde et le tira par son habit. Tottleben s'en aperçut aussitôt, détourna lentement la tête, vit la jeune fille qui lui faisait un signe, et sortit sous prétexte d'aller respirer l'air du soir. Elle l'attendait au passage, du doigt lui montra le chemin de la cour, comme pour l'engager à s'y rendre et l'y suivit précipitamment. — « Au nom du ciel!... Monsieur prenez garde à vous, lui dit-elle, vous n'êtes pas chez des gens aussi honnêtes que vous le pensez... Ils savent que vous avez de l'argent... ils vous voleront cette nuit, vous tueront peut-être... car ils viennent déjà d'envoyer chercher main-forte. Il y va de ma vie, si l'on me soupçonne; mais je ne souffrirai

